

PESTICIDES :

STOP AU BOOMERANG EMPOISONNÉ !

NI PRODUCTION, NI EXPORTATION DE SUBSTANCES INTERDITES

Edition du 20 avril 2020

Publication de foodwatch France, avec foodwatch international - association loi 1901 enregistrée au registre national des associations, SIRET 79506716400025 © foodwatch France

Directrice de la publication : Karine Jacquemart

Ont collaboré à cette publication :

Camille Dorioz, Ingrid Kragl, Guillaume Boeuf

Crédits : Rüdiger Fandler Kommunikationsdesign, iStock (Pgiam, andresr, chinaface), T. Soulcié, UnSplash.com / F. Linder

Contact : foodwatch France - 53 rue Meslay 75003 Paris - info@foodwatch.fr - Tél. +33(0) 1 43 20 86 49 - www.foodwatch.fr



Les géants des pesticides en Europe - Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta - font tout ce qui est en leur pouvoir pour continuer à fabriquer et vendre des pesticides nocifs, même ceux interdits en Europe. Pourtant bannis dans l'Union car dangereux pour la santé et l'environnement, ces pesticides finissent par revenir par effet boomerang dans nos assiettes. Comment cela est-il possible ?

- **Par l'exportation** : Les géants des pesticides exportent des substances interdites en Europe en raison de leur toxicité vers des pays dont la réglementation est moins stricte. Si l'UE a banni leur utilisation sur son territoire, elle n'en a pas interdit la production ni l'exportation. Les industriels des pesticides en profitent pour continuer leur business et exporter ces substances toxiques à travers la planète. Cela constitue une grave violation des droits de l'homme pointée du doigt par les Nations unies¹. Sans parler des impacts à long terme de l'utilisation de ces produits sur la biodiversité et l'environnement !

- **Par l'importation** : les résidus de ces dangereux pesticides reviennent comme un boomerang dans nos assiettes, via l'importation de produits alimentaires (fruits et légumes, riz, etc.) en provenance de pays hors de l'UE.

Afin de stopper l'exportation et le retour de pesticides nocifs non autorisés dans l'UE, il faut attaquer le problème à la racine : **leur production doit être interdite**. La France a adopté dans la Loi Agriculture et Alimentation (Egalim, votée en 2018) l'interdiction à partir du 1er janvier 2022 de la production, du stockage et de l'exportation de pesticides dont l'utilisation est bannie dans l'UE. En revanche, les autres Etats membres ne l'interdisent pas et les tentatives de la Commission européenne pour faire appliquer des règles plus strictes aux produits importés ont échoué jusqu'à présent à cause de la pression écrasante des lobbies de Bayer-Monsanto & Co.

Les industries agrochimiques et leurs lobbies sont bien les premières responsables ! Tant qu'elles continueront à produire et à exporter des pesticides interdits, agriculteurs et citoyens hors de l'Europe seront touchés et ces substances nocives se retrouveront dans nos assiettes par effet boomerang.

Stop au boomerang empoisonné² ! Interpellez directement Bayer-Monsanto, Syngenta et BASF pour qu'ils arrêtent de produire et d'exporter dans le monde des pesticides interdits dans l'UE :

[Signez la pétition !](#)



LE PROBLÈME - UN BOOMERANG TOXIQUE ET MORTEL

Alors que l'industrie des pesticides continue son business comme si de rien n'était, chaque année, des millions de personnes souffrent de symptômes aigus d'intoxication ou de maladies chroniques causées par les pesticides. Un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies indique que les pesticides seraient responsables d'environ 200 000 décès par intoxication aiguë chaque année³. Il précise que 99 % des décès proviennent de pays où les réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont moins strictes. Il n'existe de fait pas de chiffres précis récents, mais il est clair que les industriels de l'agrochimie profitent de cette situation pour écouler dans ces pays beaucoup de leurs produits, même les pesticides aujourd'hui bannis du territoire européen à cause de leur toxicité pour la santé et l'environnement.

Trois des plus grands producteurs mondiaux, Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta continuent de fabriquer et d'exporter vers d'autres continents de telles substances pourtant interdites en Europe.

C'est pourquoi foodwatch cible ces trois géants des pesticides, et exige qu'ils arrêtent la production et à l'exportation immorales de pesticides dont l'usage est interdit en Europe.

Non seulement les pesticides interdits en Europe sont exportés par Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta en dehors de l'Union européenne, mais les résidus de ces dangereux pesticides reviennent comme un boomerang dans nos assiettes, via l'importation de produits alimentaires (fruits et légumes, riz, etc.) en provenance de pays hors de l'UE. L'ONG Corporate Europe Observatory (CEO) a publié un rapport en février 2020 sur ce cercle vicieux⁴.

Un véritable « boomerang » toxique avec des conséquences majeures sur la santé des agriculteurs et des consommateurs du monde entier, ainsi que sur la biodiversité et l'environnement.

Pour les Nations unies, "exposer la population d'autres pays à des toxines dont il est avéré qu'elles provoquent de graves problèmes de santé et peuvent même entraîner la mort, constitue de toute évidence une violation des droits de l'homme"⁵. Ces entreprises sont les premières responsables : elles produisent et exportent de telles substances toxiques, dangereuses pour la santé et l'environnement, en toute impunité.

Or les entreprises font beaucoup de profits avec des pesticides non autorisés dans l'UE : Syngenta réaliserait au moins 16,8 % de son chiffre d'affaires avec ces substances dangereuses, selon une étude des organisations Unearthed et PublicEye sur la base de données de 2018⁶. Le thiamethoxam, par exemple, est interdit en Europe, car il constitue une menace pour les abeilles et est toxique pour la vie aquatique⁷. Mais selon cette étude Syngenta ne s'en prive pas et réalise environ 7% de ses ventes avec cet insecticide. Les autres géants ne font pas mieux : toujours selon ces données, BASF réalise près de 9 % de son chiffre d'affaires avec le glufosinate et Bayer plus de 2 %, alors que cet herbicide met en danger les mammifères et peut nuire à la fertilité⁸.

2

EXPORTATIONS PAR BAYER-MONSANTO, BASF ET SYNGENTA DE PESTICIDES NON AUTORISÉS DANS L'UE

Il existe différentes catégories de pesticides non autorisés dans l'Union européenne qui sont exportés vers d'autres pays :

- Les substances dont l'UE a décidé d'interdire l'utilisation sur son territoire, parce que les évaluations des risques ont conclu à des « préoccupations immédiates concernant la santé humaine ou animale ou l'environnement », comme le prévoit le règlement (CE) n°1107/2009, article 20, alinéa 2⁹.
- Les substances qui ne sont pas autorisées car elles ne sont tout simplement pas enregistrées dans l'UE. Pour pouvoir interdire un pesticide, il doit d'abord avoir été enregistré conformément au règlement (CE) n° 1107/2009. Certaines entreprises n'ont pas soumis leurs produits à autorisation dans l'UE car ils ne sont pas utilisés en Europe mais ailleurs dans le monde, ou parce qu'elles savaient que ces substances ne seraient pas approuvées. Mais elles continuent tout simplement à produire et à exporter ces substances vers d'autres continents.

Bien que l'utilisation de ces substances ne soit pas autorisée dans l'UE, il n'est pas interdit aux entreprises de produire ces pesticides et de les exporter en dehors de l'Europe.

Le règlement (UE) n° 649/2012¹⁰ impose aux exportateurs **de notifier les exportations de produits chimiques dangereux vers des pays tiers**. Ils ne sont autorisés à exporter que si le pays importateur a donné son consentement explicite.

Ils ne sont autorisés à exporter que si le pays importateur a donné son consentement explicite. Des dérogations à l'obligation de consentement explicite sont possibles. Le règlement met également en œuvre la convention de Rotterdam¹¹ sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (substances dites «PIC» pour *Prior Informed Consent*). Cette convention n'interdit pas l'exportation de certains produits chimiques, elle garantit seulement l'échange d'informations sur ces exportations et les produits chimiques concernés et prévoit un mécanisme qui donne à chaque État le droit souverain de décider de l'importation.

En d'autres termes, **l'Union européenne, la Suisse, comme les producteurs Bayer-Monsanto, Syngenta et BASF transfèrent la responsabilité aux pays importateurs et exposent ainsi des milliers de personnes dans les autres pays à des produits dont ils savent qu'ils sont toxiques pour la santé et pour l'environnement.**



À l'automne 2019, l'organisation PAN Allemagne (Pesticide Action Network) a publié un rapport sur les «exportations toxiques» dans lequel les données de 2017 ont été évaluées. Selon ce rapport¹², 59 616 tonnes d'un total de 233 substances actives de pesticides différents ont été exportées d'Allemagne, dont 62 «pesticides hautement dangereux» (HHP)¹³. Les substances HHP particulièrement dangereuses représentaient donc plus d'un quart de toutes les substances exportées.

Selon PAN Allemagne, parmi cette liste on trouve «neuf pesticides dont l'utilisation n'est pas approuvée dans l'UE», y compris les pesticides acétochlore et tépraloxydim, qui ont été classés comme cancérigènes (catégorie 2) et toxiques pour la reproduction (catégorie 2) ; l'insecticide cyfluthrine, qui répond à la deuxième classe de risque de toxicité aiguë de l'OMS (OMS Ib) ; et le régulateur de croissance cyanamide, qui est toujours exporté en grandes quantités, bien qu'il soit reconnu comme dangereux pour la santé des agriculteurs et qu'il ait perdu son autorisation dans l'UE en 2008, suite à des cas répétés d'empoisonnement en Italie.¹⁴

Autre exemple, la substance propineb¹⁵ utilisée pour le fongicide antracol n'est pas approuvée en Europe. Néanmoins, Bayer vient d'annoncer son intention d'augmenter considérablement la production d'antracol à Dormagen en Rhénanie/Allemagne - pour l'exportation vers des pays tels que le Japon, le Brésil, l'Indonésie et la Thaïlande.¹⁶

Selon PAN, les plus grandes quantités de pesticides non autorisés dans l'UE exportés d'Allemagne en 2017 concernaient le **cyanamide** (2 500 à 10 000 tonnes), l'**acétochlore** (25 à 100 tonnes), l'**iprodisol** (25 à 100 tonnes) et le **tétraloxydime** (10 à 25 tonnes). Le **cyanamide** est exportée par exemple vers l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, l'Égypte, l'Indonésie, la Thaïlande, la Turquie. L'**acétochlore** est exporté, entre autres, vers le Chili et la Chine.¹⁷

Le documentaire « Route to food » sur les pesticides toxiques au Kenya¹⁸ montre aussi que Syngenta exporte dans ce pays des pesticides comme l'« Actelic Super ». Il contient l'ingrédient actif **perméthrine**, potentiellement cancérigène et toxique pour les abeilles et les poissons, et interdite dans l'UE depuis 2000. Il est également interdit en Suisse depuis 2007, ce qui n'empêche en rien l'entreprise suisse Syngenta de l'exporter. Selon le documentaire, sur les 173 pesticides enregistrés au Kenya, 45 sont interdits en Europe, dont la plupart produits par Syngenta, Bayer-Monsanto et BASF.

Le Kenya n'a rien d'une exception. Bayer et les autres géants de l'agrochimie font la promotion à grande échelle dans les pays en développement de leurs produits, même les plus toxiques interdits dans l'UE. Le documentaire « Route to Food »¹⁹ montre par exemple que leurs représentants vont chercher les agriculteurs locaux en bus et les emmènent à des foires aux pesticides. On y voit des spectacles de danse au cours desquels de grands producteurs comme Bayer ou Syngenta font de la publicité pour des pesticides toxiques auprès des agriculteurs. Ces mêmes agriculteurs sont à peine protégés et n'ont la plupart du temps pas une connaissance suffisante des dangers qu'ils encourent et qu'encourent les populations locales.





Les entreprises tentent de justifier leurs ventes de pesticides toxiques en promettant des solutions efficaces et rapides pour une agriculture moderne...

Autre exemple bien connu en France : l'atrazine

L'atrazine est un herbicide très puissant... et surtout très toxique selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) « pour la vie aquatique avec des effets à long terme mais aussi pour l'homme » « pouvant causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée et pouvant provoquer une réaction allergique cutanée ». ²⁰ L'atrazine est également considérée comme un perturbateur endocrinien.

L'atrazine est interdite dans l'UE depuis 2004²¹, depuis 2001 en France²² et en Allemagne depuis les années 1990. Elle est également interdite en Suisse. Sa toxicité ne fait plus débat. Cela dit, elle est toujours produite et exportée de l'UE et de la Suisse par la société Syngenta.²³

L'atrazine a été exportée de l'Union européenne vers des pays tiers ces dernières années ; 11 notifications d'exportation vers 7 pays ont été soumises par des exportateurs pour 2017. En 2015, un total de 2 484 tonnes a été exporté vers l'Azerbaïdjan, le Pakistan, les États-Unis, l'Ukraine, le Soudan, le Brésil et l'Afrique du Sud²⁴. Selon un rapport de Public Eye publié en mai 2017, la France, où l'atrazine est encore produite, a autorisé 142 exportations d'atrazine hors de l'UE depuis 2004.²⁵

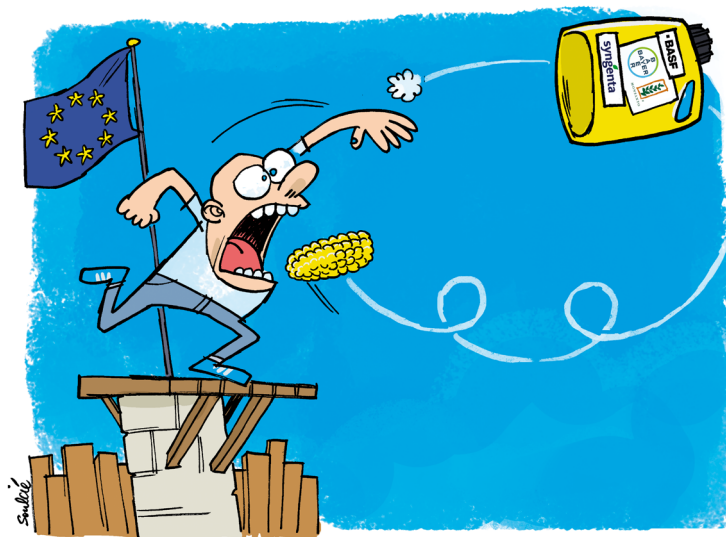
LE BOOMERANG : IMPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DES RÉSIDUS DE PESTICIDES POURTANT INTERDITS EN EUROPE

Tant que les entreprises continueront à produire des pesticides nocifs non autorisés dans l'UE et à les exporter hors d'Europe, **ils peuvent se retrouver dans nos assiettes en Europe : via les résidus présents dans les produits alimentaires que nous importons.**

En Allemagne, selon l'EFSA, de multiples résidus de pesticides ont été trouvés dans 39,4% de tous les échantillons, dont 5,3% dépassaient les limites (LMR – Limites maximales de résidus). Des pesticides interdits ont été trouvés dans de nombreux aliments, tels que du chlorfénapyr dans les asperges, du chlorprophame, du thiaclopride dans du chou et du thiamethoxam, du triazophos et du tricyclazole dans du riz²⁶.

Le rapport EFSA 2018 sur les résidus de pesticides dans l'alimentation a également révélé qu'en France, les trois quarts des échantillons prélevés pour le contrôle des importations contenaient des résidus quantifiables et que près d'un quart d'entre eux présentaient des niveaux supérieurs aux limites maximales de résidus (LMR). En outre, la plupart d'entre eux contenaient des résidus qui ne sont pas autorisés dans l'UE²⁷.

Nous consommons donc des denrées contaminées ailleurs. Ainsi, ces dernières semaines, foodwatch n'a pas eu de mal à repérer ces produits notamment destinés au marché français : du thé vert à l'antraquinone²⁸ (un répulsif pour oiseaux, interdit depuis 2010), des poires au chlorpyrifos²⁹ (un pesticide très toxique pour le cerveau en développement, interdit depuis janvier 2020), des poivrons au tricyclazole³⁰ (un perturbateur endocrinien avéré, interdit).



UN CADRE JURIDIQUE SCLÉROSÉ

Bien qu'il existe un certain nombre de lois sur les pesticides dans l'UE³¹, aucune réglementation n'interdit l'exportation de «pesticides hautement dangereux» (HHP) à partir des États membres de l'UE, même s'il s'agit de pesticides dont l'utilisation dans l'UE est interdite pour des raisons sanitaires et environnementales.

Cette approche « deux poids, deux mesures » constitue un vrai problème : une norme pour l'utilisation au sein de l'UE et une norme beaucoup moins protectrice pour l'utilisation en dehors de l'UE. Ce double standard est très problématique pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement et participe à ce que les Nations unies qualifient de violation des droits de l'homme.³²



Le règlement (CE) n° 304/2003 de l'UE³³ permet aux entreprises de produire des pesticides interdits dans l'UE et de les exporter vers d'autres pays. Elles n'ont qu'une obligation d'information. Les entreprises qui produisent et exportent ces pesticides, comme Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta s'abritent derrière le fait que les pays importateurs sont libres de décider s'ils veulent importer ces produits chimiques ou non. Il en résulte également que les citoyens européens demeurent eux-mêmes exposés aux résidus de pesticides parmi les plus dangereux, même quand leur usage est interdit en Europe, via les denrées alimentaires importées.

Les rapporteurs des Nations unies au droit à l'alimentation et aux produits chimiques et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme critiquent vivement cette politique de «double standard » et recommandent explicitement de s'attaquer à ce problème.³⁴

Un besoin vital de changer le cadre juridique européen et d'étendre l'article 83 de la Loi française Egalim

La Commission européenne a tenté de mettre en place des règles plus strictes et d'interdire l'importation de produits alimentaires contenant les moindres résidus de produits chimiques dangereux. Mais ce projet a pour le moment été abandonné, sous l'énorme pression du lobbying de l'industrie des pesticides, comme l'a documenté l'ONG CEO³⁵.

Entre-temps, sous l'impulsion d'ONG pendant les débats sur la Loi Agriculture et alimentation, la France a pris l'initiative d'une interdiction de «production, stockage et circulation de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement ». Cette mesure, prévue à l'article 83 de la loi Egalim promulguée le 30 octobre 2018 sera appliquée à partir du 1er janvier 2022.

Cette décision d'interdiction est depuis lors sous le feu des lobbies des pesticides qui tentent de la bloquer. L'Union des industries de la protection des cultures (UIPP - branche nationale de l'Association européenne qui représente la plupart des acteurs de l'industrie des pesticides) rejointe par l'Union française des semenciers, a même officiellement remis en question la légalité de cette mesure avec une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), prétendant qu'une telle interdiction serait contraire à la liberté d'entreprendre. Dans la continuité de la pression de la société civile, France Nature Environnement est montée au créneau pour défendre la légitimité de cette mesure. Le Conseil constitutionnel français a finalement donné raison à l'ONG et a coupé court à la tentative des lobbies en décidant le 31 janvier 2020 que cette interdiction était tout à fait valide.³⁶

La réaction de l'UIPP dans les médias en dit long : ses membres sont en train d'« étudier les voies juridiques possibles ».³⁷ Autrement dit, peu importe la protection de la santé des populations et de l'environnement, les lobbies des pesticides sont déterminés à éviter coûte que coûte toute nouvelle réglementation contraignante afin de maintenir leurs profits. Si cette décision française est courageuse, il est indispensable néanmoins qu'elle soit étendue à toute l'Europe, sinon la production et l'exportation de ces pesticides toxiques va tout simplement continuer dans les autres Etats membres. Le flux des marchandises incessant au sein de l'Union européenne continuera de nous alimenter en produits potentiellement contaminés.



Ce dont nous avons fondamentalement besoin pour protéger les droits de l'homme, l'environnement et le droit à une alimentation saine, **c'est d'une interdiction totale de la production, du stockage et de la vente de pesticides contenant des substances interdites par l'UE, et d'une interdiction totale des importations de produits alimentaires contenant de telles substances.**

Avec une quarantaine d'ONG, foodwatch a demandé la fin des importations de denrées alimentaires traitées avec des substances interdites en Europe dans une lettre adressée à la commissaire à la santé, Stella Kyriakides, le 11 mars 2020.³⁸

Plusieurs députés européens ont également protesté contre les pesticides interdits dans les produits importés dans une lettre adressée à la Commission le 26 février 2020.³⁹

Le 17 avril, les trois bureaux de foodwatch (Allemagne, France, Pays-Bas) ont lancé la pétition⁴⁰ « Pesticides : stop au boomerang empoisonné » ciblant Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta.

Il faudra néanmoins beaucoup de mobilisation de la société civile et de courage politique pour y arriver, car les lobbies des pesticides continueront à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour bloquer tout renforcement des règles, qu'ils voient avant tout comme des contraintes à leur business juteux.

BUSINESS TOXIQUE : UN LOBBYING DÉCOMPLEXÉ

L'ONG Corporate Europe Observatory (CEO) a obtenu des documents de la Commission européenne qui démontrent la force du lobby des géants des pesticides et de leurs partenaires commerciaux. Tout y est passé au crible : un nombre infini de visites, de lettres et de rapports, de plaintes et de menaces auprès de l'Organisation mondiale du commerce par les États-Unis, le Canada et d'autres.⁴¹

Bayer-Monsanto, BASF et Syngenta sont particulièrement actifs. Par exemple, les lobbyistes de Bayer ont approché un employé du cabinet du commissaire européen à la Santé et la sécurité alimentaire. Le fonctionnaire européen a réagi en réaffirmant que l'objectif des règles de l'UE est «de protéger les consommateurs contre les substances dangereuses et leurs résidus dans les aliments». Les lobbyistes de Bayer ont répondu que cela «n'affectera pas seulement leurs activités dans l'UE, mais aussi dans les pays tiers qui exportent vers l'UE».⁴² Mettre en opposition des arguments économiques ou du chantage à l'emploi face à des enjeux de santé publique est une stratégie que l'on ne connaît que trop bien.

De plus, la Commission européenne et les États membres sont non seulement soumis à la pression de l'opposition et du lobbying de l'industrie des pesticides, mais aussi de pays à forte exportation agricole, comme les États-Unis, le Canada, le Brésil. En effet, foodwatch a souligné dans différents rapports les dangers des accords de libre-échange de nouvelle génération négociés par l'UE avec plusieurs partenaires commerciaux⁴³. L'un de ces risques est que la plupart de ces pays considèrent toute mesure de protection que l'UE prendrait, y compris en matière de pesticides, comme un obstacle au commerce et sont plus que prêts à contester de telles décisions politiques, ce qu'ils ont d'ailleurs déjà fait par le passé comme lors de l'interdiction en Europe des importations de bœuf aux hormones⁴⁴.

Il est intéressant de noter par exemple, dans le contexte de la ratification par les États membres de l'UE du CETA, l'accord commercial entre l'UE et le Canada, que le Canada utilise toujours 42 pesticides qui ne sont pas autorisés dans l'UE, dont l'atrazine. Ce sujet est bien sûr aussi très important pour l'accord commercial du MERCOSUR, entre l'UE et le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

Les députés européens ont également souligné qu'au moment où la Commission entame des négociations avec les États-Unis sur un accord de libre-échange, ces importations de produits alimentaires contenant des résidus de pesticides doivent être prises au sérieux.⁴⁵

LES PROFITS TOXIQUES DE BAYER-MONSANTO, BASF ET SYNGENTA

Actuellement, quatre entreprises dominent le secteur des pesticides : Syngenta, Bayer AG, DowDupont et BASF. Trois d'entre elles sont basées en Europe. Elles représentent trois des six entreprises membres de CropLife International, l'organisation mondiale de lobbying pour les pesticides.⁴⁶ Ce lobby se décline au niveau européen avec la European Crop Protection Association (ECPA) et au niveau français avec l'union des industriels de la protection des plantes (UIPP).

Syngenta

Selon une étude des organisations Public Eye et Uearthed publiée en février 2020 sur la base de données de 2018, les pesticides classés comme hautement dangereux pour la santé ou l'environnement (High Hazardous Pesticides - HHPs) représentent 39,2% des ventes globales de Syngenta. Parmi eux, le paraquat, très dangereux et lié à des milliers de cas d'empoisonnement chaque année d'agriculteurs dans les pays en développement. Le rapport suggère que Syngenta réalise au moins 16,8% de ses ventes avec des substances dangereuses pour la santé et l'environnement et qui sont donc interdites dans l'UE.⁴⁷

Bayer AG

36,7% des ventes de Bayer sont classées comme pesticides hautement dangereux - HHP-, selon l'étude de PublicEye et Uearthed, parmi lesquels le glyphosate, mais aussi l'acétochlore et le glufosinate, hautement toxiques⁴⁸, interdits dans l'UE.

BASF

BASF réalise 24,9 % de son chiffre d'affaires avec les pesticides hautement dangereux - HHP-, selon l'étude de PublicEye et Uearthed. Parmi eux, le glufosinate, un produit chimique reprotoxique qui peut nuire à la fertilité et aux enfants à naître⁴⁹, et interdit dans l'UE.

NOTES

1. RAPPORT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (2017) : [HTTPS://WWW.REFWORLD.ORG/CGI-BIN/TEXIS/VTX/RWMAIN/OPENDOCPDF.PDF?RELDOC=Y&DOCID=58AD94774](https://www.refworld.org/cgi-bin/tegis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=58AD94774)
2. [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FR/SINFORMER/NOS-CAMPAGNES/ALIMENTATION-ET-SANTE/PESTICIDES/PETITION-STOP-AU-BOOMERANG-EMPOISONNE-NI-PRODUCTION-NI-EXPORTATION-DE-SUBSTANCES-INTERDITES](https://www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/alimentation-et-sante/pesticides/petition-stop-au-boomerang-empoisonne-ni-production-ni-exportation-de-substances-interdites)
3. RAPPORT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (2017) : [HTTPS://WWW.REFWORLD.ORG/CGI-BIN/TEXIS/VTX/RWMAIN/OPENDOCPDF.PDF?RELDOC=Y&DOCID=58AD94774](https://www.refworld.org/cgi-bin/tegis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=58AD94774)
4. [HTTPS://CORPORATEEUROPE.ORG/EN/2020/02/TOXIC-RESIDUES-THROUGH-BACK-DOOR](https://corporateeurope.org/en/2020/02/toxic-residues-through-back-door)
5. RAPPORT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, 2017 (PAGE 19) : [HTTPS://WWW.REFWORLD.ORG/CGI-BIN/TEXIS/VTX/RWMAIN/OPENDOCPDF.PDF?RELDOC=Y&DOCID=58AD94774](https://www.refworld.org/cgi-bin/tegis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=58AD94774)
6. ESTIMATION PAR FOODWATCH, SELON LES DONNÉES DE 2018 DE L'ÉTUDE DES ORGANISATIONS PUBLIC EYE ET UNEARTHED, PUBLIÉE EN FÉVRIER 2020 : [HTTPS://UNEARTHED.GREENPEACE.ORG/2020/02/20/PESTICIDES-CROPLIFE-HAZARDOUS-BAYER-SYNGENTA-HEALTH-BEES/](https://unearthed.greenpeace.org/2020/02/20/pesticides-croplife-hazardous-bayer-syngenta-health-bees/)
7. [HTTPS://EC.EUROPA.EU/FOOD/PLANT/PESTICIDES/EU-PESTICIDES-DATABASE/PUBLIC/?EVENT=ACTIVESUBSTANCE.DETAILED&LANGUAGE=EN&SELECTEDID=1937](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=en&selectedid=1937)
8. [HTTPS://EC.EUROPA.EU/FOOD/PLANT/PESTICIDES/EU-PESTICIDES-DATABASE/PUBLIC/?EVENT=ACTIVESUBSTANCE.DETAILED&LANGUAGE=EN&SELECTEDID=1436](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=en&selectedid=1436)
9. RÈGLEMENT (CE) N O 1107/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2009 CONCERNANT LA MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES : [HTTPS://EUR-LEX.EUROPA.EU/LEGAL-CONTENT/FR/TXT/PDF/?URI=CELEX:32009R1107&FROM=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/txt/pdf/?uri=celex:32009r1107&from=fr)
10. RÈGLEMENT (UE) NO 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2012 CONCERNANT LES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX : [HTTPS://EUR-LEX.EUROPA.EU/LEGAL-CONTENT/FR/TXT/PDF/?URI=CELEX:32012R0649&FROM=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/txt/pdf/?uri=celex:32012r0649&from=en)
11. [HTTP://WWW.PIC.INT/IMPLEMENTATION/PESTICIDES](http://www.pic.int/implementation/pesticides)
"PESTICIDES BASED ON CERTAIN ACTIVE INGREDIENTS FREQUENTLY ARE EXPORTED TO OR PRODUCED IN DEVELOPING COUNTRIES. THESE ARE OFTEN MORE TOXIC AND HAVE A BROADER SPECTRUM OF NON-TARGET EFFECTS THAN OTHER PRODUCTS. PESTICIDES THAT ARE BANNED IN WEALTHIER COUNTRIES MAY STILL BE EXPORTED TO POORER COUNTRIES."
12. EXCLUDING INERT GASES
13. FOR DETAILS (DEFINING CRITERIA) ON HHP SEE: [HTTP://WWW.FAO.ORG/AGRICULTURE/CROPS/THEMATIC-SITEMAP/THEME/PESTS/CODE/HHP/EN/](http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/code/hhp/en/)
14. PAN GERMANY, ENGLISH EXEC. SUMMARY: 4 PAGES
[HTTPS://PAN-GERMANY.ORG/DOWNLOAD/TOXIC-EXPORTS-THE-EXPORT-OF-HIGHLY-HAZARDOUS-PESTICIDES-FROM-GERMANY-INTO-THE-WORLD-EXECUTIVE-SUMMARY/](https://pan-germany.org/download/toxic-exports-the-export-of-highly-hazardous-pesticides-from-germany-into-the-world-executive-summary/)
15. [HTTPS://EC.EUROPA.EU/FOOD/PLANT/PESTICIDES/EU-PESTICIDES-DATABASE/PUBLIC/?EVENT=ACTIVESUBSTANCE.DETAILED&LANGUAGE=EN&SELECTEDID=1771](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=en&selectedid=1771)
16. [HTTPS://WWW.TAGESSCHAU.DE/INVESTIGATIV/MONITOR/EU-PESTIZIDE-101.HTML](https://www.tagesschau.de/investigativ/monitor/eu-pestizide-101.html)
TEXTE DATE DU 20.02.2020 (SOURCE TÉLÉVISION PUBLIQUE ALLEMANDE 1 ARD)
17. [HTTPS://PAN-GERMANY.ORG/DOWNLOAD/GIFTIGE-EXPORTE-AUSFUHR-HOCHGEFAEHRLICHER-PESTIZIDE-VON-DEUTSCHLAND-IN-DIE-WELT/](https://pan-germany.org/download/giftige-exporte-ausfuhr-hochgefaehrlicher-pestizide-von-deutschland-in-die-welt/)
PAGE 15 INCLUDING EXPLANATIONS ON THE PROBLEMS HOW TO EXACTLY DETERMINE THE EXPORT QUANTITIES.
18. RTF ROUTE TO FOOD - THE FOOD CHALLENGE EST UN DOCUMENTAIRE SUR L'USAGE DE PESTICIDES TOXIQUES AU KENYA AND LES PROBLÈMES QU'ILS POSENT POUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION. [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?TIME_CONTINUE=93&V=UAQRCDKAH54&FEATURE=EMB_TITLE](https://www.youtube.com/watch?time_continue=93&v=UAQRCDKAH54&feature=emb_title)
19. [HTTPS://WWW.YOUTUBE.COM/WATCH?V=UAQRCDKAH54](https://www.youtube.com/watch?v=UAQRCDKAH54)
20. [HTTPS://ECHA.EUROPA.EU/FR/SUBSTANCE-INFORMATION/-/SUBSTANCEINFO/100.016.017](https://echa.europa.eu/fr/substance-information/-/substanceinfo/100.016.017)
21. CLASSIFICATION : [HTTPS://EC.EUROPA.EU/FOOD/PLANT/PESTICIDES/EU-PESTICIDES-DATABASE/PUBLIC/?EVENT=ACTIVESUBSTANCE.DETAILED&LANGUAGE=EN&SELECTEDID=972](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=activesubstance.detail&language=en&selectedid=972) EPAN-LIST PAGE 26: [HTTPS://PAN-GERMANY.ORG/DOWNLOAD/PAN-INTERNATIONAL-LIST-OF-HIGHLY-HAZARDOUS-PESTICIDES/](https://pan-germany.org/download/international-list-of-highly-hazardous-pesticides/)
22. CETTE INTERDICTION A ÉTÉ DÉCIDÉE EN 2001 POUR UNE MISE EN APPLICATION EN 2003. VOIR : [HTTPS://WWW.SENAT.FR/RAP/L02-215-2/L02-215-241.HTML](https://www.senat.fr/rap/L02-215-2/L02-215-241.html)



NOTES

23. PRIMARY MANUFACTURER: [HTTP://WWW.PANNA.ORG/RESOURCES/PUBLICATION-REPORT/SYNGENTA-ATRAZINE](http://www.panna.org/resources/publication-report/syngenta-atrazine) AND MAIN NOTIFIER (NUMBER 5): [HTTPS://EUR-LEX.EUROPA.EU/LEGAL-CONTENT/EN/TXT/?URI=URISERV:O-J.L_.2004.078.01.0053.01.ENG](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/txt/?uri=uriserv:O-J.L_.2004.078.01.0053.01.ENG)
24. ANSWER GIVEN BY MR VELLA ON BEHALF OF THE COMMISSION.
[HTTPS://WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/DOCEO/DOCUMENT/E-8-2017-004368_EN.HTML](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-8-2017-004368_EN.HTML)
25. [HTTPS://WWW.PUBLICEYE.CH/EN/MEDIA-CORNER/PRESS-RELEASES/DETAIL/SWITZERLAND-IS-EXPORTING-BANNED-PESTICIDES-TO-DEVELOPING-COUNTRIES](https://www.publiceye.ch/en/media-corner/press-releases/detail/switzerland-is-exporting-banned-pesticides-to-developing-countries)
26. [HTTPS://EFSA.ONLINELIBRARY.WILEY.COM/DOI/PDF/10.2903/SP.EFSA.2020.EN-1814](https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/sp.efsa.2020.en-1814)
27. [HTTPS://EFSA.ONLINELIBRARY.WILEY.COM/DOI/PDF/10.2903/SP.EFSA.2020.EN-1814](https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/sp.efsa.2020.en-1814)
28. [HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/RASFF-WINDOW/PORTAL/?EVENT=NOTIFICATIONDETAIL&NOTIF_REFERENCE=2020.1193](https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationdetail¬if_reference=2020.1193)
29. [HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/RASFF-WINDOW/PORTAL/?EVENT=NOTIFICATIONDETAIL&NOTIF_REFERENCE=2020.0937](https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationdetail¬if_reference=2020.0937)
30. [HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/RASFF-WINDOW/PORTAL/?EVENT=NOTIFICATIONDETAIL&NOTIF_REFERENCE=2020.1311](https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationdetail¬if_reference=2020.1311)
31. [HTTPS://EC.EUROPA.EU/FOOD/PLANT/PESTICIDES/APPROVAL_ACTIVE_SUBSTANCES/EU_RULES_EN](https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/approval_active_substances/eu_rules_en)
32. RAPPORT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION, 2017 (PAGE 19) :
[HTTPS://WWW.REFWORLD.ORG/CGI-BIN/TEXIS/VTX/RWMAIN/OPENDOCPDF.PDF?RELD0C=Y&DOCID=58AD94774](https://www.refworld.org/cgi-bin/tegis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=58AD94774)
33. [HTTPS://EUR-LEX.EUROPA.EU/LEGAL-CONTENT/HR/TXT/?URI=CELEX:32003R0304](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/hr/txt/?uri=celex:32003R0304)
34. [HTTPS://WWW.OHCHR.ORG/EN/NEWSEVENTS/PAGES/DISPLAYNEWS.ASPX?NEWSID=21306&LANGID=E](https://www.ohchr.org/en/newsevents/pages/displaynews.aspx?newsid=21306&langid=E)
35. [HTTPS://CORPORATEEUROPE.ORG/EN/2020/02/TOXIC-RESIDUES-THROUGH-BACK-DOOR](https://corporateeurope.org/en/2020/02/toxic-residues-through-back-door)
36. DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU 31 JANVIER 2020 :
[HTTPS://WWW.CONSEIL-CONSTITUTIONNEL.FR/DECISION/2020/2019823QPC.HTM](https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2020/2019823QPC.htm)
37. [HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/INDUSTRIE-SERVICES/CONSO-DISTRIBUTION/REVERS-MENACANT-POUR-LES-PESTICIDES-MADE-IN-FRANCE-1168467](https://www.lesechos.fr/industrie-services/consolidation/revers-menacant-pour-les-pesticides-made-in-france-1168467)
38. [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FILEADMIN/-FR/DOCUMENTS/NGO-LETTER-COMMISSIONER-KYRIAKIDES-PESTICIDES.PDF](https://www.foodwatch.org/fileadmin/-fr/documents/ngo-letter-commissioner-kyriakides-pesticides.pdf)
39. [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FILEADMIN/-FR/DOCUMENTS/MEPS_LETTER_TO_COM_RESIDUES_OF_PROHIBITED_PESTICIDES.PDF](https://www.foodwatch.org/fileadmin/-fr/documents/meps_letter_to_com_residues_of_prohibited_pesticides.pdf)
40. [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FR/SINFORMER/NOS-CAMPAGNES/ALIMENTATION-ET-SANTE/PESTICIDES/PETITION-STOP-AU-BOOMERANG-EMPOISONNE-NI-PRODUCTION-NI-EXPORTATION-DE-SUBSTANCES-INTERDITES](https://www.foodwatch.org/fr/sinformers/nos-campagnes/alimentation-et-sante/pesticides/petition-stop-au-boomerang-empoisonne-ni-production-ni-exportation-de-substances-interdites)
41. VOIR: 'TOXIC RESIDUES THROUGH THE BACK DOOR'
[HTTPS://CORPORATEEUROPE.ORG/EN/2020/02/TOXIC-RESIDUES-THROUGH-BACK-DOOR](https://corporateeurope.org/en/2020/02/toxic-residues-through-back-door)
42. IDEM
43. FOODWATCH INTERNATIONAL, LE COMMERCE À TOUT PRIX ?
[HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/UPLOADS/TX_ABDOWNLOADS/FILES/TRADE_AT_ANY_COST_FRENCH_OKHD.PDF](https://www.foodwatch.org/uploads/tx_abdownloads/files/trade_at_any_cost_french_okhd.pdf)
44. VOIR L'ARTICLE ET LA VIDÉO EXPLICATIVE DE FOODWATCH : [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FR/SINFORMER/NOS-CAMPAGNES/POLITIQUE-ET-LOBBIES/ACCORDS-DE-COMMERCE/EN-SAVOIR-PLUS-SUR-LES-ACCORDS-DE-COMMERCE/CETA-LES-RISQUES-DE-CET-ACCORD-EXPLIQUES-EN-VIDEO-AVANT-LEXAMEN-PAR-LE-SENAT/](https://www.foodwatch.org/fr/sinformers/nos-campagnes/politique-et-lobbies/accords-de-commerce/en-savoir-plus-sur-les-accords-de-commerce/ceta-les-risques-de-cet-accord-expliques-en-video-avant-lexamen-par-le-senat/)
45. [HTTPS://WWW.FOODWATCH.ORG/FILEADMIN/-FR/DOCUMENTS/MEPS_LETTER_TO_COM_RESIDUES_OF_PROHIBITED_PESTICIDES.PDF](https://www.foodwatch.org/fileadmin/-fr/documents/meps_letter_to_com_residues_of_prohibited_pesticides.pdf)
46. [HTTPS://CROPLIFE.ORG/](https://croplife.org/)
47. CALCULS PAR FOODWATCH SUR LA BASE DES DONNÉES PUBLIÉES DANS CETTE ÉTUDE : [HTTPS://UNEARTHED.GREENPEACE.ORG/2020/02/20/PESTICIDES-CROPLIFE-HAZARDOUS-BAYER-SYNGENTA-HEALTH-BEES/](https://unearthed.greenpeace.org/2020/02/20/pesticides-croplife-hazardous-bayer-syngenta-health-bees/)
48. VOIR L'ÉTUDE : [HTTPS://UNEARTHED.GREENPEACE.ORG/2020/02/20/PESTICIDES-CROPLIFE-HAZARDOUS-BAYER-SYNGENTA-HEALTH-BEES/](https://unearthed.greenpeace.org/2020/02/20/pesticides-croplife-hazardous-bayer-syngenta-health-bees/)
49. VOIR L'ÉTUDE : [HTTPS://UNEARTHED.GREENPEACE.ORG/2020/02/20/PESTICIDES-CROPLIFE-HAZARDOUS-BAYER-SYNGENTA-HEALTH-BEES/](https://unearthed.greenpeace.org/2020/02/20/pesticides-croplife-hazardous-bayer-syngenta-health-bees/)





syngenta

□ - BASF

[Signez la pétition !](#)